



SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°526

SÉANCE du 22 JUIN 2022

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 14/06/2022

Date d'affichage : 27/06/2022

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Sébastien BERTOUT, Michel BLONDEL, Daniel BOUQUILLON, Damien BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Philippe CANLER, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Cédric DUPOND, Léon LEBAS, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Jean-Claude LEVIS, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Arnold NORMAND, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Michel SEROUX, Françoise SIMON.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Sébastien BERTOUT, Alain CAYET donne pouvoir à Philippe CANLER, Olivier DEGAUQUIER donne pouvoir à Arnold NORMAND, Isabelle DERUY donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Jean-Marie DISTINGHIN, Evelyne DROMART donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Claude FERET, Pierre GUILLEMANT donne pouvoir à Michel MATHISSART, Jean-Guy LESAGE donne pouvoir à Claude LECORNET, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Eric POULAIN donne pouvoir à Michel SEROUX, Jean-Pierre PUCHOIS donne pouvoir Pierre ANSART, Richard SKOWRON donne pouvoir à Ernest AUCHART, Jean-Luc TILLARD donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC.

Nombre de membres en exercice : 49

Vote :

- Présents : 26

- Pour : 39

- Votants : 39

- Contre : 0

- Abstention : 0

- Pouvoirs : 13

Rapporteur : Monsieur Michel MATHISSART

ASSURANCE STATUTAIRE

Il est rappelé à l'assemblée que le Scota a rejoint le contrat de groupe porté par le Centre de Gestion du Pas de Calais en matière de couverture d'assurance statutaire.

Faisant suite aux évolutions réglementaires des décrets 2021 – 846, 2021-1462 et 2021 - 176 (conditions d'attribution congés de naissance, temps partiel thérapeutique sans congé pour raison de santé préalable, amélioration du versement du capital décès aux ayants droits), le courtier SIACI Saint Honoré et l'assureur Groupama ont proposé à la Commission d'Apple

d'Offre du 03 mai 2022 et au Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Pas de Calais une modification du contrat relative au lot 1 du contrat d'assurance.

Le comité syndical, à l'unanimité

- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'assurance assurance statutaire entraînant l'augmentation de 0.12 % de la garantie permettant la couverture de l'augmentation des risques assuranciels

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**



Françoise ROSSIGNOL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Françoise ROSSIGNOL", written over the printed name.